

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 299/2016
Date: 9 mars 2016
Direction: Direction de la police et des affaires militaires
N° d'affaire: 2016.POM.22
Classification: Non classifiéNon classifié

Fonds de loterie: approbation du compte annuel 2015

1. Objet

Le compte annuel du Fonds de loterie est bouclé le 31 décembre 2015 avec un solde de 85 667 736 francs. Après déduction des subventions promises mais non encore versées (65 285 857 CHF), l'avoir net est de 20 381 879 francs.



Dans son rapport de révision du 3 février 2016, le Contrôle des finances confirme l'exactitude du compte annuel 2015 et recommande son approbation.

2. Bases légales

- Loi du 4 mai 1993 sur les loteries (LLot ; RSB 935.52), articles 39 et 46, alinéa 1
- Ordonnance du 20 octobre 2004 sur les loteries (OL ; RSB 935.520), article 32
- Loi du 12 juin 2012 sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC ; RSB 423.11), article 34, alinéa 2, lettre a
- Loi du 13 septembre 2004 sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone du district bilingue de Bienne (Loi sur le statut particulier, LStP ; RSB 102.1), article 20, alinéa 1

3. Proposition

Sur proposition de la Direction de la police et des affaires militaires, le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil d'approuver le projet d'arrêté et le compte annuel 2015 du Fonds de loterie.

Au nom du Conseil-exécutif
Le chancelier:
Auer

